

# unef

## INFORM

UNION  
NATIONALE des  
ETUDIANTS de  
FRANCE

Dr Publication :  
Denis DUBIEN  
Rédacteur en Chef :  
Isabelle SAURAT

Bulletin intérieur de l'UNEF - 72, rue de Clichy - 75009 PARIS -

COMMISSION PARITAIRE N° 1142 D 73

N° 47 DEC 1985

★ De toute évidence, les choses se précipitent!  
★ En fait, bien des universités confirment leurs dates d'élections des nouveaux conseils pour la toute prochaine période (Décembre-Janvier).

E  
D  
I  
T  
O

C'est une bonne chose! Pour certaines, il n'y avait pas eu d'élections depuis trois ans, pour la plupart, pas de vote depuis deux ans! Bien des conseils d'université ne pouvaient se réunir faute de pouvoir atteindre le quorum. La représentation des étudiants est nulle dans beaucoup d'instances. En clair, la démocratie est en panne dans les universités. Cela a l'air de satisfaire la plupart des universitaires jusqu'au ministre de l'Education Nationale qui n'ont guère montré d'empressement pour "adapter les statuts à la loi de l'enseignement supérieur". C'est maintenant chose faite pour la plupart des facs. Les élections vont pouvoir se dérouler. Si certaines facs ont décidé des dates de vote, d'autres encore traînent les pieds, attendent le printemps. Près d'une vingtaine d'universités n'ont pas trouvé d'accord pour de nouveaux statuts.

Autant dire qu'il va falloir que l'UNEF pousse, réclame l'organisation rapide d'élections. C'est une question de démocratie, mais cela va plus loin. En effet, dans le même temps que les universités étaient en panne d'un fonctionnement normal, les mesures ministérielles ont déferlé, les administrations et directions d'établissements ont mis les bouchées doubles pour exclure les étudiants, pour revenir sur des acquis et des droits étudiants, pour rendre plus difficiles les conditions de vie et d'études.

Si le mouvement des luttes et d'actions qui commence à se développer de ci de là dans les facs est le plus sûr moyen d'arrêter ce processus, il n'en demeure pas moins que le vote de milliers d'étudiants va constituer un moment fort. Des nouveaux conseils, des élus étudiants portés par un vote massif de soutien peuvent être des éléments de taille, déterminants pour changer le visage de nos facs, de nos études.

Pour bien des camarades responsables syndicaux dans leur association ou dans leur AGE, ces élections vont être les premières du genre. La période des élections est une période riche, chargée, où nous avons à cœur de débattre avec l'ensemble des étudiants-électeurs là où ils étudient.

C'est pour guider dans ce travail qui nécessite beaucoup de rigueur, que nous éditons ce dossier. Rédigé au niveau national, il n'entend pas tout régler, répondre à toutes les questions. Pour l'essentiel, c'est dans chaque université que la campagne doit être définie. Pourtant, il est nécessaire d'en fixer les grandes lignes, les étapes essentielles; il est indispensable que chaque copain ait en tête de façon continue tous les éléments pratiques utiles.

Alors, bon courage et bon travail!

Régis PIQUEMAL,  
Président de l'UNEF.

# SOMMAIRE

- paGe 3~4 85/86 enfin des élections!
- .. 5~6 on s'exprime
- .. 6 B.N.
- .. 7 numérous clausus liCence
- .. 8~9 C.N.O.
- .. 9 1000 prélèvementS  
pour l'UNef
- .. 10 à 12 moDèles
- .. 13~14 budgeT 86
- .. 15 à 18 presSe
- .. 19 à 42 « DOSSIER ELECTIONS »

# 85-86 : ENFIN DES ELECTIONS

!?! ...

## 1°) Historique de la participation étudiante aux décisions universitaires:

La participation étudiante aux structures de décisions universitaires, c'est à dire les conseils internes à l'université, est un acquis des luttes de 1968.

Depuis, cet acquis a été maintes fois remis en question (pour ne citer que les attaques les plus récentes):

- \* 1976: Madame Saunier-SeIté instaure un quorum qui fixe à 50% minimum le nombre de votants pour que tous les sièges soient pourvus. Quand on connaît le taux de participation des étudiants lors des élections universitaires, on se rend compte que cette mesure n'avait qu'un seul but: limiter le nombre de représentants étudiants dans les conseils et par là même, limiter leur poids, leur pouvoir.
- \* 1980: La "loi Sauvage" diminue de moitié le nombre de représentants dans les conseils. Quand on applique par dessus le quorum de 1976, on imagine aisément maigre participation étudiante dans les conseils.
- \* Aujourd'hui: Pas d'élections universitaires depuis deux à trois ans (selon les facs). Si l'on considère un certain nombre d'abandons ou l'achèvement de leurs études pour une partie des étudiants, on se rend vite à l'évidence: les conseils ont perdu la plupart de leurs représentants étudiants; La démocratie est en panne.

## 2°) Enjeu de la participation étudiante en 85-86:

Cette année, les élections auront une dimension tout à fait nouvelle: elles vont permettre aux étudiants de se prononcer sur la politique universitaire actuellement menée et leur donner les moyens de doter les conseils de nombreux élus UNEF Solidarité Etudiante.

En effet, l'UNEF est aujourd'hui le seul syndicat étudiant à travailler à faire reculer la crise à l'université, à refuser sa casse et réclamer de bonnes formations et conditions d'étude pour tous.

Une des grandes questions qui sera posée lors de ces élections et sur laquelle devront se prononcer les étudiants sera le choix d'orientation de l'université: une université éclatée ou une université pour tous.

L'université éclatée, c'est d'une part l'université d'une élite, accessible à une petite minorité d'étudiants et d'autre part, l'université "poubelle", ouverte au plus grand nombre mais avec une formation au rabais. Cette université est déjà en train de se mettre en place, par la création, par exemple, du CNE (Comité National d'Evaluation) qui est chargé de répartir les budgets en fonction du "niveau" des facs.

L'université pour tous, avec une bonne formation pour chacun, est la seule forme de faculté d'avenir et les élus UNEF Solidarité-Etudiante sont, là encore; les seuls à tout faire pour s'en approcher le plus possible.

Une des grandes raisons de doter les conseils d'une majorité d'élus UNEF Solidarité Etudiante est qu'ils sont les seuls à se battre au jour le jour avec les étudiants, d'abord parce que l'UNEF est le seul syndicat étudiant à partir de leur intérêt et ensuite parce qu'ils sont eux-mêmes étudiants et donc vivant quotidiennement dans leur amphi (pas comme certains "militants professionnels" qui n'apparaissent que pendant la période électorale).

### 3°) Exiger rapidement des élections partout:

On le voit, ces élections universitaires sont d'une importance tout à fait exceptionnelle et doivent confirmer, pour que les intérêts étudiants soient défendus, la place de l'UNEF en tant que première organisation étudiante.

Ces élections risquent malheureusement de ne pas avoir lieu dans toutes les facultés car une partie d'entre-elles n'ont pas déposé leurs statuts et attendent du ministère qu'il leur en impose. Les élections universitaires n'auront lieu que lorsque les statuts seront définis, et, à l'allure où vont les démarches en cours, il y a de fortes chances que dans ces facs on ne vote pas avant l'année universitaire prochaine.

Il est impossible que certaines facs puissent rester une quatrième année sans élections d'une part parce que les conseils seront complètement vidés de leurs représentants étudiants et d'autre part parce que le rôle du syndicat et du représentant étudiant n'a cessé d'être dévalorisé et le sera encore davantage avec une année de plus sans élections universitaires.

La participation étudiante dans les conseils est un acquis des luttes de 1968. Il faut aujourd'hui faire respecter notre droit en exigeant, dans les plus brefs délais, l'élection de nouveaux représentants étudiants dans les conseils.

Marianne SUNER,

membre du bureau national de l'UNEF.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★  
LE SECRETARIAT ET LES ELECTIONS UNIVERSITAIRES

★ ★ ★  
 ★ ★ ★  
 ★ ★ ★  
 Chaque secrétaire national a une tâche précise, et est donc chargé de  
**centraliser les informations des AGE**  
**faire le point de la campagne électorales**

Il convient donc de faire le point régulier avec chacun d'entre eux.

- \* Brigitte GEOFFRIAULT : Coordination des élections sur PARIS et la REGION PARISIENNE.
- \* Patrice LECLERC : Point sur activité financière et Activité Revendicative.
- \* Xavier AKNINE : Point sur les statuts des Universités, Point sur les dates d'élections Point de la recherche des candidats .
- \* Serge GAYSSOT : Point de la bataille des association et de l'organisation.
- \* Pierre VILLARD : Point sur les plans de sortie de propagande Point sur la répartition de la propa.

# ON S'EXPRIME !

De tous temps, l'UNEF a placé les élections au centre de la vie universitaire. Elles sont, en effet, un droit durement acquis donnant la possibilité effective aux étudiants de s'exprimer, de participer à la vie de la fac.

Pour autant, nous ne sommes pas électoralistes et notre effort pour "s'exprimer, participer et décider" dépasse de loin (et heureusement) la période des scrutins.

C'est dire, donc, que nous faisons des élections un moment fort de notre bataille. Un moment qui ne règle rien à lui seul mais qui compte au point que des UFR, des facs où le vote est massif, où les élus "Solidarité Etudiante" sont nombreux peuvent changer vraiment de visage!

Cette année, après deux ans sans élections, après une réorientation totale de la politique universitaire, les élections présentent une importance toute particulière.

## Voter "Solidarité Etudiante", c'est se défendre:

Quand les attaques à nos conditions d'études, à notre droit à étudier, à notre formation se multiplient à toutes les étapes d'une année universitaire, on doit se défendre.

Le mieux pour cela est d'agir et d'avoir le plus grand nombre d'élus "Solidarité Etudiante", les seuls à se battre réellement, à avoir le souci constant de mieux étudier, les seuls à ne pas tromper les étudiants.

## Voter "Solidarité Etudiante", c'est s'exprimer:

La possibilité de s'exprimer ? Un grand vide à l'université ! Un vide mal vécu, mal ressenti. La grande masse des étudiants n' imagine pas qu'ils peuvent le faire, que cela peut être utile.

Pourtant, voter "Solidarité Etudiant", c'est déjà agir. C'est prendre la parole, être sûr de ne pas laisser perdre sa voix, c'est être efficace.

## Voter "Solidarité Etudiante", c'est vouloir changer les études et l'université:

A grand renfort, on nous dit qu'il y a trop d'étudiants, trop de "fumistes", qu'il faut une élite bien formée, que si les temps sont durs, c'est pour qu'ils soient meilleurs...un jour. Nous, ce que nous voulons, c'est changer tout de suite, ne pas attendre l'abandon qui guète, la déqualification, un avenir bouché.

Le vote "Solidarité Etudiante", c'est aussi se prononcer pour une autre politique de l'université. C'est s'opposer aux orientations actuelles qui mutilent nos aspirations.

Ces trois points essentiels prennent encore plus de force lorsqu'on regarde autour de nous quelles sont les autres possibilités de vote.

Le vote CELF, UNI, ANEMF ? Eux, on sait ce qu'ils veulent et connaît leurs méthodes.

Le vote UNEF ID ? Eux qui ne disent rien sur rien, qui se "branchent sur l'université" avec un walkman quand des milliers de jeunes se font exclure et rejeter des facs. Eux qui prônent la résignation, et évitent à tout prix, de montrer les problèmes, les vrais. C'est vrai qu'ils "espèrent" encore obtenir des choses au ministère de l'Education Nationale

Le vote indépendants ? Certes il est attrayant mais de plus en plus inefficace.

Alors, oui, l'enjeu des élections universitaires cette année, c'est bien le nombre de voix "Solidarité Etudiante, la force de l'UNEF dans les amphis et dans les facs.

La force de l'UNEF, c'est la meilleure garantie pour les étudiants, leurs études, parce qu'une UNEF forte, c'est:

- \* De nombreux élus dans les conseils
- \* De nombreuses actions et luttes
- \* Plus d'étudiants qui étudient ensemble et qui s'entraident

Posé en ces termes, la question de la force de l'UNEF n'est pas une affaire de chapelle mais bien la question à mettre en avant et à faire débattre par les étudiants.

C'est une question d'honnêteté. Au fond, la bonne façon de donner corps, de donner une logique à toute notre activité.

## BUREAU NATIONAL

Le Bureau National s'est réuni le 16 novembre à Paris. Il a fait le point de l'activité de l'UNEF depuis la Conférence des Bureaux d'AGE. Il a analysé de plus, l'évolution de l'Université et le contexte dans lequel vont se dérouler les élections universitaires qui approchent pour un certain nombre de facs.

- L'activité des AGE depuis la Conférence des Bureaux d'AGE progresse. Multiforme, elle permet en outre d'enregistrer des progrès notables et intéressants quant au nombre d'étudiants concernés, au nombre d'adhésions réalisées.

Certaines AGE font des expériences très positives en matière de construction de leur Orga : St Etienne, Paris VIII, Bordeaux, Orléans, Aix.

- Dans ce contexte, se dessine la perspective, pour certaines Universités, d'élections universitaires. Déjà décembre verra voter une dizaine de facs, d'autres suivront. En fait c'est une période où les élections vont succéder aux élections qui s'ouvrent. Autant dire que cela n'est pas simple, et qu'un tel étalement des opérations diminue de beaucoup l'enjeu national des résultats de ces élections. Dans ces conditions, le Bureau National propose de donner à toutes les AGE une dynamique commune, celle "d'ouvrir la période des élections". Cela prend tout son sens pour les AGE qui ont des élections prochainement. Nous proposons que les autres agissent un peu de la même façon en faisant débattre les étudiants de la fac, en recherchant des candidats, en élisant des délégués de T.D., en réclamant avec force l'organisation d'élections officielles rapides, en faisant débattre, agir, et s'organiser le maximum d'étudiants.
- Une telle dynamique doit permettre à toutes les AGE (quelle que soit leur perspective électorale) de mener la même bataille : en finir avec une situation qui étouffe l'expression des étudiants, qui bloque la démocratie, la vie des Universités.
- Une telle bataille va nécessiter un autre niveau d'intervention, d'organisation, de travail aussi pour nos directions d'AGE.

# NUMERUS CLAUSUS

## A L'ENTREE DE LA LICENCE

On entend beaucoup parler en ce moment de numéris clausus à l'entrée des licences.

Bizarrement, ce sont ceux qui essayent de s'en déclarer les meilleurs défenseurs (pour se refaire une virginité peut être !) qui permettent leur mise en place.

La loi de l'enseignement supérieur prévoit dans l'article 15 - titre II :

*L'admission dans les formations du deuxième cycle est ouverte à tous les titulaires des diplômes sanctionnant les études de premier cycle .*

*La liste limitative des formations dans lesquelles cette admission peut dépendre des capacités d'accueil et éventuellement être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat, est établie par décret après avis du C.N.E.S.E.R.*

*La mise en place de ces formations prend en compte l'évolution prévisible des qualifications et des besoins, qui font l'objet d'une évaluation régionale et nationale.*

Alors oui; il y a risque de numéris clausus depuis ...trois ans.

Seulement :

\* Qui va fixer la liste des formations à effectifs limités ?

LE MINISTERE !

\* Sur propositions de qui ?

DES UNIVERSITES !

\* Pour quelles raisons ?

LE MANQUE DE MOYENS !

Ainsi, parce qu'elles manquent de moyens, les universités réduisent leurs capacités d'accueil, sous prétexte de former peu mais bien au lieu de beaucoup et mal.

A partir de là les choses sont plus claires.

Pour nous, il faut intervenir, et au niveau de chaque université pour qu'elle ne réclame pas l'inscription de

ces second cycles sur la liste des formations à effectifs limités, et au niveau du ministère pour que tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de nos formations soient débloqués.

C'est le sens de toute notre intervention sur le budget de l'Enseignement Supérieur.

L'Unef I.D., sur ce thème, comme sur tous les autres, part d'un problème réel pour détourner les étudiants de l'action et masquer les vraies responsabilités.

La Lettre ouverte à Chevènement (!?!), gentiellement menaçante, n'est ni plus, ni moins qu'un gag!

Comment peut-on prétendre défendre les étudiants en les détournant de l'action nécessaire en pareil cas, et terminer la lettre ouverte par :

"Voilà, Monsieur le ministre, ce que nous voulions vous dire afin que, sûr de notre détermination, vous puissiez prendre en compte notre volonté."

L'Unef I.D. est en effet déterminée à masquer les vrais problèmes .

**"OYEZ, OYEZ, braves étudiants !**

Etudiez en PAIX, l'Unef I.D. veille sur vous !" pourrait être leur slogan, tellement l'appel à la démobilisation est flagrant.

Notre intervention par rapport à cela (l'attitude de l'Unef I.D.) doit être réfléchie. Il n'est pas question pour nous de dire "c'est faux" puisqu'il y a un risque.

Notre responsabilité est de bien cerner avec les étudiants, le niveau auquel il faut agir et de permettre aux étudiants de s'exprimer et d'agir pour une bonne formation pour tous.

Il faut prendre garde à répondre au mot à mot à l'Unef I.D.; répondons leur sur le terrain, en organisant les étudiants pour défendre et changer nos études.

Pierre VILLARD  
Secrétaire National

# BUDGET 1986 DU C.N.O

Le Centre National des Oeuvres s'est réuni le 12 nov 1985 pour examiner le projet de budget des oeuvres proposé dans le budget de l'Education Nationale pour 1986.

Le budget suivant a été adopté par 13 voix POUR et 9 voix CONTRE. Les élus SOLIDARITE ETUDIANTE ont voté contre ce budget en régression sur tous les chapitres compte tenu d'une inflation de 5 %.

	Subventions 1985	Mesures Nouvelles	Subventions 1986	%
<u>- Chapitre 36-14</u>				
- Personnel - art. 40 →	306 438 565 +	10 143 381	316 581 946 +	3,31 %
- Fonctionnement matériel →	5 358 430 -	141 302	5 217 128 -	2,64 %
Total chapitre 36-14	311 796 995 +	10 002 079	321 799 074 +	3,21 %
<u>- Chapitre 46-11</u>				
- F.S.U. →	9 023 389 -	90 234	8 933 155 -	1,- %
- Activités culturelles →	2 729 423 -	81 883	2 647 540 -	3,- %
- SLER →	391 504 -	11 746	379 758 -	3,- %
- Activités médico-sociales →	1 642 667 -	49 280	1 593 387 -	3,- %
- Cités Universitaires →	223 671 460 +	8 754 730	232 426 190 +	3,91 %
- Restaurants Universitaires →	422 157 736 +	10 928 744	433 086 480 +	2,59 %
- Entretien-Equipement →	55 288 644 -	1 854 394	53 434 250 -	3,35 %
- Formation continue →	508 932	-	508 932	- %
Total chapitre 46-11	715 413 755 +	17 595 937	733 009 692 +	2,45 %

(la colonne "mesures nouvelles" correspond à 1 collectif budgétaire attribué au CNO au mois de septembre).

La discussion du budget n'a fait l'objet d'aucune remarque et d'aucune discussion sur l'avenir des oeuvres. Partant avec de telles régressions financières on peut se demander si les services des CROUS survivront. Par exemples, concernant les restaurants la hausse correspond aux fonds débloqués pour le rattrapage des bas salaires des personnels, mais pour la qualité ? Il en est de même pour les Cités U mais la rénovation des cités alors ? quant aux constructions ...

En bref, il s'agit à peine d'un budget de "maintien" des oeuvres, on est tout près d'un budget d'abandon.



**1000 PRÉLÈVEMENTS  
A 30 F POUR L'UNEF**

\* \* \* \* \*

Cette campagne de renforcement financier du syndicat a été décidée lors du Collectif national des 12 et 13 Septembre, et confirmée par la Conférence Nationale des Bureaux d'AGE des 26 et 27 Octobre.

1 000 prélèvements automatiques, c'est peu au niveau national, par AGE, mais cela représente 30 000 francs de rentrée régulière pour le fonctionnement du bureau national et le financement de la propagande.

Pourtant, aujourd'hui, le 18 Novembre 1985, cet objectif n'a été couvert qu'à 30 %, et seulement parce que ce sont les secrétaires nationaux qui s'en sont préoccupés.

Je te demande donc, ainsi qu'à la direction de ton AGE, de corriger rapidement "le tir" pour que ton AGE ait rempli son objectif avant la fin décembre.

Pour toute information, pour tous renseignements, pour toute aide, tu peux me joindre au B.N.

\* 42.81.33.11.

\* 48.74.35.97.

Patrice LECLERC  
Trésorier Administrateur

\* \* \* \* \*

## C.N.O SUITE ...

L'UNEF et la FRUF ont décidé de faire un bilan précis de la situation de la restauration et de l'hébergement universitaire. Cela nous permettra "d'actualiser" nos propositions élaborées il y a un an.

Une base de plus pour exiger, au plus vite, l'élection aux conseils d'administration des CROUS des représentant étudiants.

La situation actuelle retire tout rôle aux étudiants ainsi l'autoritarisme grandit, les "nouveaux resto U" sont décidés entre Directeur et Ministère, des syndiqués de la FRUF se font exclure de leur Cité U comme à Marseille.

Cela n'a que trop duré, il faut (encore) "rendre les CROUS aux étudiants".

A reproduire

ORDRE DE VIREMENT

Banque du donneur d'ordre :

(Nom et Adresse de la Banque)

NOM .....

Adresse .....

DONNEUR D'ORDRE :

(Nom et Adresse de celui  
qui remplit la feuille)

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

N° de compte .....

CARACTERISTIQUES DU VIREMENT :

A effectuer tous les 30 du mois résillable à la demande du donneur d'ordre.

Daté du premier virement : .....

Montant des versements : .....

30 F.    \_\_\_    50 F.    \_\_\_    100 F.    \_\_\_

Par le débit de mon compte, veuillez effectuer les virements en faveur du  
bénéficiaire suivant :

Association Nationale des Elus de l'UNEF  
72 Rue de Clilchy  
75009 PARIS

N° de CCP. 13 792 50 R PARIS

A, ..... le, .....

Signature :



reproduire et à  
envoyer

RP/MR-2843

Aux "Anciens" de l'UNEF

Paris, le 2 Octobre 1985

Cher(e) Camarade,

Pendant plusieurs années, tu as eu à coeur de faire grandir à l'Université le syndicat des étudiants : l'UNEF.

Au fil des années, l'UNEF a affirmé son autorité et son poids. Elle permet à des milliers d'étudiants de se défendre, de mieux faire leurs études.

Pourtant aujourd'hui, je m'adresse à toi pour, encore, alder l'UNEF. Et il y a urgence !

Urgence, pour donner à l'UNEF les moyens de l'action.

L'Université s'engage, maintenant officiellement, dans la voie de l'élitisme. Elle réserve à la grande masse des étudiants un avenir précaire, un emploi instable, sous-qualifié. Dans l'immédiat, 400 diplômés sont supprimés, les difficultés s'aggravent. Les sessions d'examens 85 prennent l'allure d'une véritable "catastrophe nationale".

Autour de ce projet d'Université, le consensus est total. L'UNEF est la seule force à appeler les étudiants à "refuser l'abandon, refuser la déqualification", à agir.

Agir, "ne pas laisser passer" ; cette exigence prend de l'ampleur en ce moment même devant les résultats d'examens et les conditions de la rentrée 85. L'UNEF entend être l'organisation qui permet aux étudiants d'y parvenir. C'est dans cette perspective que nous aborderons les élections universitaires 85/86 : les premières depuis 3 ans bientôt ! Elles vont être l'objet d'une bataille intense. A leur issue, la force des listes "SOLIDARITE ETUDIANTE" de l'UNEF représentera le poids du refus que les étudiants opposeront à la casse de leur formation et à l'abandon ; représentera le poids de leur volonté d'agir pour une autre Université.

Urgence pour donner à l'UNEF les moyens de vivre.

Ministères et mandarins, médias et administrations se livrent à une véritable bataille pour accréditer l'idée que les étudiants sont individualistes ; ils disent : "68 c'est bien fini". Ainsi ils discréditent les élus et toute forme d'organisation à l'Université. C'est l'UNEF qui est attaquée.

Mais, ça n'est pas tout, on veut maintenant étouffer l'UNEF financièrement.

./.

Des Universités suppriment leur subvention, des locaux nous sont confisqués. Pire encore, banques et sociétés veulent nous faire payer le "crime" d'avoir soutenu la création d'une coopérative étudiante contrainte à la fermeture au bout d'un an d'existence.

C'est la vie de l'UNEF qui est en jeu, sa force, son histoire. Les moyens de l'action, les moyens de la vie, nous les voulons pour les étudiants eux même.

Une partie de bras de fer est engagée à l'Université. Tu comprends avec nous, l'enjeu de la force de notre syndicat.

. Offensifs et déterminés, nous lançons notre bataille, partout dans les Universités, pour affirmer dans l'action et le débat, la force des étudiants et de l'UNEF.

. Offensifs et déterminés, nous lançons un appel national aux étudiants, à toutes les organisations, à toutes les personnalités du pays pour aider l'UNEF, pour lui donner les moyens nécessaires

Ancien(ne) militant(e) et responsable de l'UNEF, je suis sûr que tu auras à coeur d'y contribuer.

Quelle que soit ta contribution, sois certain que nous l'apprécierons et nous t'en remercions par avance.

Bien amicalement,

Régis PIQUEMAL  
Président de l'UNEF



42 81 33 11



48 74 35 97



EN CAS DE COUPURE

# POINT PRESSE

A écouter le ministère, tout va bien à l'Université!

A écouter les étudiants, tout ne va pas pour le mieux, et dans tous les domaines.

A écouter la presse, les médias... c'est radio-ministère !

De la conférence de presse de rentrée de Régis PIQUEMAL, il n'est rien sorti dans la presse, si ce n'est quelques pûces disséminées çà et là aux fils des jours.

Pourtant, il y avait matière à dire sur la réalité de cette rentrée sur comment vivaient les étudiants, sur l'analyse qu'en faisait l'UNEF.

Le secteur information communication a entrepris depuis quelques mois une réorganisation du service de presse. Cela s'est traduit par :

\* l'abonnement du bureau national à un certain nombre de quotidiens, hebdomadaire ou mensuel, qui permet notamment la parution de la revue de presse dont les deux premiers numéros ont été diffusés à la conférence nationale.

\* un travail soutenu envers les quotidiens, les radios locales parisiennes.

\* des démarches auprès des chaînes nationales de T.V. et les radios périphériques.

Tout ceci demande du temps et les résultats ne se font pas toujours sentir tout de suite.

Le service de presse a analysé nos manques, principalement au niveau de la sollicitation des organes de presse, et des informations pures et simples que nous pouvons leur donner. Il apparaît que l'UNEF sollicite trop ponctuellement la presse, au moment des temps forts du syndicat; il faut aujourd'hui aller vers un travail plus régulier de façon à passer du stade "demandeur-coup de pub" au stade "orga adulte-partenaire qui donne aussi des informations".

Pour cela, a été décidée la création de "POINT PRESSE", bulletin à direction de la presse.

Ce bulletin bi mensuel aurait donc plusieurs buts :

1°) faire part de la réalité universitaire à partir d'exemples concrets, utilisables à l'état brut.

2°) faire part des analyses de l'UNEF au fur et à mesure que nous les faisons

3°) informer de la vie du syndicat de manière régulière.

Ce "POINT PRESSE" ne constitue en aucune manière la solution miracle, il nous permettra d'avoir la régularité et la crédibilité qui parfois nous manquent aujourd'hui envers le monde de la presse.

La parution de ce bulletin nécessite de la part des AGE, le souci de faire parvenir au bureau national, tous les éléments permettant sa sortie.

De plus il est de l'intérêt de toute l'Union Nationale que les AGE envoient elles-mêmes à toute la presse régionale et nationale le compte-rendu de leurs initiatives.

Enfin, pour que la revue de presse soit vraiment intégrale, le service de presse a besoin de tous les articles parus dans la presse régionale,

Nous restons à ta disposition pour discuter plus profondément de ces sujets.

Vincent GUICHARNAUD  
Emmanuel MARIN  
Pierre VILLARD

# Les universités réforment leurs statuts

## Une course de lenteur

Les universités sont-elles encore dirigées par des instances représentatives ? La question se pose lorsque l'on constate que leurs conseils, normalement renouvelés chaque année, ne l'ont pas été depuis trois ans. Des enseignants ont changé d'affectation, de nombreux élus étudiants ont fini leurs études et ont donc quitté les instances où ils étaient censés représenter leurs camarades. Bien des conseils ont du mal à obtenir le quorum lors de leurs réunions. Dans huit universités, des administrateurs provisoires ont été nommés pour remplacer des présidents démissionnaires ou appelés à d'autres fonctions. Ailleurs, à présidents ont été maintenus dans leur poste après la fin de leur mandat. Les universités françaises semblent oublier un des principes de la loi de 1968 : la participation.

Cette situation figée depuis 1983 tient aux difficultés d'application de la loi Savary sur l'enseignement supérieur, promulguée en janvier 1984, qui modifiait le nombre et la composition des organes de gestion des établissements. En attendant sa mise en place, l'administration avait invité les établissements à ne pas modifier leurs instances et donc à ne pas procéder à des élections.

L'article 22 de la loi du 26 janvier 1984 précisait que les établissements déterminent eux-mêmes leurs statuts et leurs structures internes. Une disposition transitoire (article 67) ajoutait que « le mandat de l'ensemble des membres des conseils actuellement en fonction ne prend fin, qu'après l'élection des nouveaux conseils suivant la réforme des statuts ».

Or cette réforme des statuts s'est effectuée sans enthousiasme dans les établissements. L'organisation des

**Le ministère  
examine  
les nouveaux statuts  
rédigés  
par les universités  
en application  
de la loi Savary.  
Mais plusieurs  
d'entre elles sont  
toujours en panne.**

instances centrales en trois conseils (le conseil d'administration, le conseil scientifique, le conseil des étudiants et de la vie universitaire), la définition de nouvelles unités de formation et de recherche demandaient un travail précis. Il fallait définir le nombre de représentants de chaque catégorie de personnels ou d'usagers et doser les équilibres entre les disciplines.

### « Désuète et impopulaire »

Le ministre de l'éducation nationale n'ayant jamais fixé clairement de date ultime à une révision des statuts, les conseils ont pris leur temps. Les associations d'universitaires proches de l'opposition ont aussi appelé les enseignants à s'abstenir de collaborer. « La loi elle-même, explique le président de l'Union nationale interuniversitaire (UNI), organisation anti-marxiste, permet aux universités de ne pas adopter de statuts en prenant le risque de s'en faire imposer par le ministre. Dans la pratique, la période pré-électorale est peu propice à l'emploi de la contrainte gouvernementale pour faire appliquer une loi désuète et impopulaire. »

Mais les enseignants se sont montrés finalement plus legalistes que contestataires. Au printemps, puis lors de la rentrée des conseils d'université, certains ont révisé leurs sta-

tuts pour les mettre en conformité avec la loi. A la mi-octobre, M. Roger-Gérard Schwartzberg affirmait que, sur soixante-quatorze universités, cinquante-huit avaient adopté leur projet de statuts à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Quatre universités (Lille-III, Montpellier-I, Paris-I et Paris-V) ont adopté leurs statuts article par article, mais n'ont pu se mettre d'accord sur l'ensemble du texte, souvent pour des raisons d'équilibre entre les grandes disciplines. Dans cinq établissements, aucune majorité ne s'est dégagée pour approuver de nouveaux statuts (Amiens, Bordeaux-II, Paris-II, Poitiers, Toulouse-I). Une université (Paris-IV) n'a pas élaboré de statuts et d'autres (Lille-II et Nantes) ont déclaré « ne pas être en mesure d'adopter actuellement un projet de statut ». Enfin, dans quatre établissements (Aix-Marseille-II, Angers, Rennes-I et Valenciennes), les conseils doivent délibérer prochainement.

Les propositions des universités sont actuellement examinées par la direction des enseignements supérieurs. Elle déterminera leur conformité avec la loi. M. Schwartzberg est confiant : « Les établissements ne peuvent demeurer indéfiniment en situation transitoire. »

Alors, les élections universitaires pourront-elles avoir lieu en décembre ou en janvier ? C'est possible pour les établissements qui se seront mis en règle. Pour les autres, il faudra que le ministre tranche. Mais, à quelques mois d'échéances électorales nationales, une intervention brutale est peu envisageable.

SERGE BOLLOCH.

LE MONDE

## RHÔNE-ALPES

L'université de Saint-Etienne grandit

# LE MINISTRE SECHE LES COURS EXAMEN RATE

Plus de neuf mille inscrits. J.-P. Chevènement refuse les rénovations des premiers cycles de deux UER sur trois  
Partout les pièges de la sélection sont tendus. En anglais pourtant  
l'action l'a contraint à desserrer les cordons de la bourse

# ALLIES INATTENDUS POUR LES « MANDARINS DE GAUCHE »

L'UNEF « indépendante et démocratique », qui avait approuvé la réforme de l'enseignement supérieur, entame un flirt poussé avec Laurent Schwartz et ses amis, qui veulent la modifier

**L'**UNEF « indépendante et démocratique » (animée par des socialistes et des trotskistes) est sur la même longueur d'onde que l'Association qualité de la science, qui réunit des universitaires proches du Laurent Schwartz. Et l'auteur de *Pour sauver l'université* sera la vedette du colloque sur l'enseignement supérieur qu'organisera l'UNEF I-D les 9 et 10 décembre prochain à la Sorbonne.

Le rapprochement entre l'UNEF I-D et Qualité de la science a quelque chose d'inattendu et de surprenant. On sait, en effet, que le syndicat étudiant, en dépit de quelques réserves, avait approuvé le projet de réforme de l'enseignement supérieur d'Alain Savary. Or Laurent Schwartz et ses amis font, depuis la rentrée de septembre, un forcing incessant pour modifier la loi, notamment en ce qui concerne la question de la sélection à l'entrée de l'université et le pourcentage de sièges accordé aux professeurs de rang A (les « mandarins ») dans les conseils scientifiques qu'institue la réforme Savary.

L'UNEF I-D, farouche partisan d'une « université de masse », estime qu'il n'y a pas contradiction entre elle et les positions de Qualité de la science. Son président, Jean-Christophe Cambadélis, l'a d'ailleurs expliqué au ministre de l'Éducation nationale qui l'a reçu vendredi : « Nous avons rencontré Qualité de la science, a expliqué l'UNEF I-D à Alain Savary, et il ne nous semble pas contradictoire de combattre contre la sélection

tion élitiste, la déqualification, et pour une qualification pour tous. » Si Jean-Christophe Cambadélis estime qu'il subsiste des divergences entre son organisation et l'association de Laurent Schwartz sur les modalités de la sélection, il relève que le mathématicien « a évolué et qu'il estime que tout bachelier doit pouvoir entrer à l'université ». « Nous avons, ajoute Cambadélis, des points de convergences avec Laurent Schwartz. Comme lui, nous sommes partisans de la qualité de l'enseignement.

« Ce n'est pas aux syndicats de gérer les conseils scientifiques »

*Nous pensons aussi comme lui que si les étudiants doivent avoir leur part dans la gestion de l'université, et que les syndicats doivent avoir leur mot à dire, par contre ce n'est pas à eux de gérer les conseils scientifiques. Comment un étudiant de première année pourrait-il se prononcer sur l'organisation d'un diplôme d'études approfondies ? »*

Le rapprochement entre le plus influent des syndicats étudiants (qui fait désormais jeu égal avec l'autre UNEF, animée par les communistes), et l'association de Laurent Schwartz risque fort de ne pas simplifier la tâche d'Alain Savary, à la veille de la réunion de la commission mixte paritaire (senateurs et députés) et à quelques jours du passage de la loi en seconde lecture à l'Assemblée. D'autant plus qu'existe entre l'UNEF I-D et le ministre de l'Éducation nationale un contentieux à propos des œuvres universitaires. L'UNEF I-D accuse le ministre de ne pas avoir mis en œuvre la réforme promise, et a décidé de boycotter les élections au conseil national des œuvres. Elle prévoit en outre de réunir les délégués étudiants

au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche le 12 décembre, cette rencontre étant ponctuée par une manifestation de rue à Paris.

Le rapprochement avec Qualité de la science française a pour l'UNEF I-D un double avantage. Il lui permet en effet de mieux se démarquer d'Alain Savary, évitant ainsi l'étiquette de « syndicat gaudillot » que lui avaient collé sur le dos, au printemps dernier, les « étudiants en colère ». Mais surtout, l'UNEF I-D espère trouver un relais parmi les enseignants du supérieur, afin de s'opposer plus efficacement à « l'axe UNEF "solidarité étudiante"/SNESup », animé par les étudiants et les enseignants communistes, ainsi qu'à la « coordination nationale » dans laquelle se retrouvent côte à côte les divers groupes étudiants de droite et les professeurs du syndicat autonome. En soutenant le refus de Laurent Schwartz d'un scrutin de listes aux élections universitaires, l'UNEF I-D estime s'opposer à une « politisation » des conseils qui profiterait en premier lieu aux appareils syndicaux des communistes comme de l'opposition.

Reste à savoir si les adhérents de Qualité de la science française, qui se sont toujours défendus de vouloir plétiner les plates-bandes des syndicats de gauche SNESup et SCEN-CFDT, se laisseront tenter par l'idée d'une coalition avec une organisation étudiante toujours marquée à l'extrême gauche, et si le flirt entre les « mandarins de gauche » et l'UNEF I-D débouchera sur une grande passion. Si tel était le cas, Alain Savary aurait à compter avec une opposition d'autant plus redoutable qu'elle trouvera à coup sûr des échos favorables au sein même du Parti socialiste, peu enclin par les temps qui courent à laisser les présidences d'université à ses alliés communistes comme à ses adversaires de l'opposition.

Marc Coutty

## CONTRE-ATTAQUE DES UNIVERSITAIRES DE GAUCHE

Après la parution dans le Monde d'une pétition hostile à la réforme Savary de l'enseignement supérieur, signée par cinquante-cinq universitaires de renom, les partisans de la loi — qui sera sur le bureau de l'Assemblée nationale le 8 décembre — contre-attaquent. Alain Savary a ainsi reçu l'appui non négligeable d'une trentaine de présidents d'universités regroupés autour de Monique Laffont-Maugé, présidente de Paris XII. Dans le même temps, le SNE-Sup a recueilli 1 500 signatures d'enseignants du supérieur sur un texte de soutien à la réforme. Le SNESup a d'autre part rendu public une lettre adressée à François Mitterrand, dans laquelle il attire l'attention du président de la République sur la « question essentielle » que constitue le « problème de la réforme des carrières des enseignants du supérieur ».

MERCREDI 30 NOVEMBRE 1983

LE MATIN

---

SPECIAL..... SPECIAL..... SPECIAL..... SPECI

---

**ELECTIONS  
UNIVERSITAIRES**

**dossier**



**NOUVEAUX STATUTS DES FACS: où en est-on?**

Enfin, les choses commencent à s'éclaircir un peu! En fait, il aura fallu près de deux ans pour que les universités se penchent sur leurs statuts et les adaptent à la loi sur l'enseignement supérieur votée le 26 janvier 1984.

En juillet ou en septembre, les universités ont donc fait parvenir à la direction des enseignements supérieurs du ministère de l'éducation nationale leurs propositions de statuts. Une commission ministérielle les examine et vérifie leur conformité à la loi. Ainsi, au mois de novembre, chaque conseil d'université aura à se réunir pour adopter les statuts avec d'éventuelles modifications. A partir de là, les universités fixeront les dates d'élection dans leurs nouveaux conseils.

Déjà, quelques dates sont connues:

Paris X: 27-28 novembre

Paris XII: 11 décembre

Toulouse III: 18 décembre

Il est donc vraisemblable que la plupart des universités fixeront les élections dans cette période décembre/janvier.

Toutefois: toutes les universités ne sont pas encore en règle, loin s'en faut. Il s'agit de Poitiers, Amiens, Nantes, Valenciennes, Angers, ParisII, ParisV, BordeauxII, MontpellierI, LilleI, LilleII, LilleIII, ParisIV, ReimsI, Aix-MarseilleII, ToulouseII.

Ces universités attendent... mais quoi? Pour ne pas laisser le ministre de l'éducation nationale trancher de l'avenir de ces universités, il faut que l'UNEF, avec les étudiants, intervienne de tout le poids possible.

Peu de propositions de status des universités nous sont parvenues au Bureau National. Il nous est donc ici, impossible d'en tirer un bilan global, une analyse. A priori, il est vraisemblable que les "quotas" d'élus étudiants aient été bien respectés. La plupart apparaissent fidèlement calqués sur la loi de l'enseignement supérieur et ne rien changer en profondeur quant à leur structure et leur composition.

**U.F.R.: ça va venir mais quand?**

Visiblement, les universités n'entendent pas majoritairement attendre que leurs UFR rédigent leurs statuts et règlements intérieurs pour organiser les élections aux conseils d'universités. C'est une bonne chose.

Dans le même temps, il est important de ne pas laisser trainer dans les UFR une situation qui n'a que trop duré et qui, là aussi, bloque toute prise de décision démocratique, tout fonctionnement normal.

Il faut donc exiger que les UFR se penchent rapidement sur leurs statuts afin qu'ils élisent à leur tour leurs structures de direction.

Attendre la fin de l'année ou Pâques ne sert à rien car on sait bien que les modalités d'examens, le budget des UFR, etc..., se votent bien avant.

☆ ☆ ☆

**NOUVEAUX STATUTS, NOUVEAUX CONSEILS:****1°) le Conseil d'administration:**

C'est un conseil qui comprend entre 30 et 60 membres.

Le nombre de représentants étudiants (20 à 25%) y est en baisse par rapport à l'ancienne représentation étudiante dans les conseils d'université.

Il faut veiller à ce que la participation étudiante soit à son maximum (c'est à dire 25%).

Le rôle et les attributions du conseil d'administration correspondent à ceux des anciens conseils d'Université. Nous savons donc que l'essentiel se décidera en conseil d'administration.

Les conseils de la vie universitaire et des études, ainsi que le conseil scientifique font des propositions au conseil d'administration, c'est lui qui prend les décisions sur la base de ces propositions.

Les personnalités extérieures au conseil d'administration voient leur participation accrue avec la nouvelle loi (20 à 30%).

Il faut veiller à ce que leur participation soit réduite au minimum (c'est à dire 20%). En effet, il nous semble important que les étudiants soient plus nombreux que les personnalités extérieures dans le conseil d'administration.

D'autre part, la loi prévoit également que le Conseil d'Administration puisse déléguer certaines de ses attributions au Président de l'Université.

Compte tenu du renforcement des pouvoirs du Président, nous proposons que le Conseil d'Administration ne lui délègue ses pouvoirs qu'après accord de l'ensemble des membres du conseil. (majorité absolue).

## 2°) Le Conseil Scientifique:

"Le Conseil Scientifique propose au Conseil d'Administration les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique, ainsi que la répartition des crédits de recherche. Il est consulté sur les programmes de formation initiale et continue, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs vacants ou demandés, sur les programmes et contrats de recherche proposés par les diverses composantes de l'Université, sur les demandes d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux, sur les projets de création ou de modification des diplômes d'établissement et sur le contrat d'établissement".

Les étudiants de troisième cycle sont représentés dans ce conseil. L'entrée des étudiants dans ce conseil est importante même si elle est réduite, car elle permet, pour la première fois, aux étudiants de troisième cycle de s'exprimer sur la politique de recherche de l'université.

Il faut veiller à la participation maximale des étudiants (c'est à dire 12,5%).

## 3°) Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire:

"Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire propose au conseil d'administration les orientations des enseignements de formation initiale et continue, instruit les demandes d'habilitation et les projets de nouvelles filières. Il prépare les mesures de nature à permettre la mise en oeuvre de l'orientation des étudiants et la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active, à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants à améliorer leurs conditions de vie et de travail. Il examine notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux oeuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et centres de documentation. Il est garant des libertés politiques et syndicales étudiantes."

"Le Conseil est composé de 75 à 80% de représentants des enseignants-chercheurs et enseignants d'une part, et des étudiants d'autre part, les représentations de ces deux catégories étant égales et la représentation des personnes bénéficiant de la formation continue étant assurée au sein de la deuxième catégorie."

Il faut donc veiller à la représentation maximale des étudiants dans ce conseil (c'est à dire 40%).

Le Conseil de la Vie et des Etudes est dirigé par le Président d'Université qui est assisté par un vice-Président spécifique à chaque conseil.

Nous proposons que le vice-président de ce conseil soit un étudiant.

☆ ● ☆

DECRET DU 19 JANVIER 1985:

TITRE Ier:

**Article 3:**

Pour l'élection des membres des conseils d'unités de formation et de recherche, les électeurs des différentes catégories sont répartis dans les collèges électoraux sur les bases suivantes: Le collège comprend tous les étudiants régulièrement inscrits dans l'établissement.

Il comprend également les personnes bénéficiant de la formation continue et les auditeurs.

TITRE II: CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DES SUFFRAGES:

**Article 7:**

Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur une liste électorale.

Il est établi une liste électorale par collège. L'inscription sur les listes électorales est faite d'office pour les étudiants à partir des inscriptions prises auprès des services compétents de l'établissement. Pour les autres catégories, les listes sont préparées sous la responsabilité du président de l'université ou du directeur d'établissement.

**Article 8:**

Les listes électorales sont communiquées quinze jours au moins avant la date du scrutin à la commission de contrôle des opérations électorales mentionnée à l'article 37 ci-dessous.

La commission statue sur les réclamations, arrête les listes électorales et fait procéder à leur affichage.

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur qui constaterait que son nom ne figure pas sur la liste électorale du collège dont elle relève peut demander à la commission de contrôle de faire procéder à son inscription, y compris le jour du scrutin.

**Article 14:**

Sont électeurs dans les collèges des usagers les personnes régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours, ayant la qualité d'étudiants.

Sont également électeurs dans ces collèges les personnes bénéficiant de la formation continue, sous réserve qu'elles soient inscrites à un cycle de formation d'une durée minimum de cent heures et se déroulant sur une période d'au moins six mois et qu'elles soient en cours de formation au moment des opérations électorales, et qu'elles en fassent la demande.

Sont également électeurs les auditeurs, sous réserve qu'ils soient régulièrement inscrits à ce titre, qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants et qu'ils en fassent la demande.

Chaque usager ne peut être électeur que dans une unité de formation et de recherche, sauf s'il est inscrit dans une unité, un institut ou une école figurant sur une liste établie par décret lui permettant de voter dans une autre unité:

**Article 17:**

Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire, en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place. Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats. Le mandataire doit présenter selon le cas soit la carte d'étudiant, soit la justification de la qualité professionnelle de son mandant.

**TITRE III: CONDITIONS D'ELIGIBILITE-MODE DE SCRUTIN:**

**Article 18:**

Sont éligibles au sein du collège dont ils sont membres tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales conformément au titre II du présent décret. La commission de contrôle des opérations électorales vérifie l'éligibilité des candidats. Elle peut constater leur inéligibilité et demander qu'un autre candidat soit substitué au candidat inéligible.

**Article 19:**

Nul ne peut être élu à plus d'un conseil d'administration d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

**Article 20:**

Les membres des conseils sont élus au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste. Les électeurs des collèges autres que les collèges des usagers ont le droit de panacher.

**Article 21:**

Le nombre de voix attribuées à chaque liste est égal au total des voix recueillies par les candidats de la liste, compte tenu des voix enlevées ou ajoutées par panachage lorsqu'il est autorisé.

Le nombre de suffrages exprimés est égal au total des voix recueillies par l'ensemble des listes.

Le quotient électoral est égal au nombre total de suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir.

Chaque liste a droit à autant de sièges que le nombre total de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.

Les sièges restant éventuellement à pourvoir sont déterminés selon la règle du plus fort reste. Dans le cas où des listes ont le même reste, le siège est attribué par tirage au sort. Toutefois, si le nombre de sièges attribués à une liste dépasse le nombre de candidats présentés par cette liste, les sièges excédant ce nombre ne sont pas attribués. Il peut alors être procédé à une élection partielle.

Les sièges revenant à une liste sont attribués dans l'ordre décroissant des voix obtenues par chaque candidat. En cas d'égalité du nombre des suffrages, le candidat élu est déterminé selon l'ordre de présentation de la liste.

Lorsqu'un membre d'un conseil perd la qualité au titre de laquelle il a été élu, ou lorsque son siège devient vacant, il est remplacé par le candidat de la même liste non élu, ayant obtenu le plus de voix, pour la durée du mandat restant à courir. En cas d'impossibilité, il est procédé à un renouvellement partiel, dans les conditions fixées par les statuts.

**TITRE IV: DEROULEMENT ET REGULARITE DES SCRUTINS:**

**Article 22:**

Le dépôt des candidatures est obligatoire. Les listes de candidats doivent être adressées par lettre recommandée, ou déposées auprès du président de l'établissement, avec accusé de réception.

Les listes doivent être accompagnées d'une déclaration de candidature signée par le candidat.

Les listes peuvent être incomplètes; les candidats sont rangés par ordre préférentiel.

Pour l'élection des représentant des usagers, les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié des sièges à pourvoir.

**Article 23:**

Les candidats qui déposent les listes doivent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leur déclaration de candidature et sur leur programme. Les mêmes précisions doivent figurer sur les bulletins de vote.

**Article 24:**

La date limite pour le dépôt des listes de candidats ne peut en aucun cas être antérieure de plus de huit jours francs ni de moins de deux jours francs à la date du scrutin.

**Article 25:**

Sous le contrôle de la commission de contrôle des opérations électorales, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel assurent une stricte égalité entre les listes de candidats, notamment en ce qui concerne la répartition des emplacements réservés à l'affichage électoral, et, le cas échéant, des salles de réunions et de l'ensemble du matériel électoral qu'ils mettent à leur disposition.

**Article 26:**

Pendant la durée du scrutin, toute propagande est interdite à l'intérieur des salles où sont installés les bureaux de vote.

**Article 27:**

Chaque bureau de vote est composé d'un président, nommé par le président de l'établissement parmi les personnels permanents, enseignants et administratifs, techniques, ouvriers et de service de l'établissement et d'au moins deux assesseurs.

Chaque liste en présence a le droit de proposer un assesseur et un assesseur suppléant désigné parmi les électeurs du collège concerné.

Si, pour une raison quelconque, le nombre d'assesseurs ainsi proposé, à l'exclusion des assesseurs suppléants, est inférieur à deux, le président de l'établissement désigne lui-même ces assesseurs parmi les électeurs du collège concerné.

Si, pour une raison quelconque, le nombre d'assesseurs ainsi proposé, à l'exclusion des assesseurs suppléants, est supérieur à six, le bureau peut être composé de six assesseurs désignés au sort parmi les assesseurs proposés.

Les membres de la commission de contrôle des opérations électorales ont accès à tout moment à chaque bureau de vote.

**Article 28:**

Le bureau se prononce provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent touchant les opérations électorales. Ses décisions sont motivées et doivent être inscrites au procès-verbal.

**TITRE V: MODALITES DE RECOURS CONTRE LES ELECTIONS:**

**Article 39:**

Tout électeur, ainsi que le président de l'établissement et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif du ressort.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour, suivant soit la décision de la commission de contrôle, soit l'expiration du délai dans lequel elle doit statuer. Le tribunal administratif statue dans un délai minimum d'un mois.

\*0\*

## ★ LA COMMISSION ELECTORALE: (LA REUNION)

Une fois que l'université a décidé d'organiser les élections, la réunion de la commission électorale constitue la première étape administrative du processus électoral.

A cette réunion, sont convoquées en présence de l'administration et de la direction de l'université, toutes les associations de l'université. (Enseignants, personnel et étudiants).

L'importance de cette réunion est extrême. Les représentants de l'UNEF doivent y veiller sur plusieurs points précis.

### 1°) Le jour du vote:

Il faut d'abord exiger que le vote se déroule sur deux jours; cela est nécessaire pour permettre la participation maximale des étudiants au scrutin. Mais il faut veiller à ce que ces deux jours se situent dans les jours de fréquentation maximale de la fac.

Dans les villes universitaires où se côtoient deux ou trois universités, essayons de gagner que les élections se déroulent les mêmes jours partout. Il nous est ainsi possible de faire des élections un événement local à défaut, malheureusement, de pouvoir en faire un événement national.

### 2°) Les conditions de vote:

Il faut être attentif à plusieurs choses:

#### \* Les horaires d'ouverture du scrutin:

Pour que tout étudiant qui passe à la fac ce jour là puisse voter, il faut gagner une ouverture maximale des urnes, de 7h30 à 22, par exemple. C'est bien sûr à moduler selon la situation de la fac.

#### \* L'emplacement des urnes:

Celles-ci doivent être dans un lieu de passage. Chaque collège électoral doit avoir un bureau de vote dans le bâtiment où les étudiants ont cours, là où ils ont l'habitude de passer.

Les implantations d'urnes varient d'une année à l'autre. A nous, si besoin est, de faire des propositions.

### 3°) Le dépôt des listes:

L'article 24 du décret du 19-01-85 précise que "la date limite pour le dépôt des listes ne peut en aucun cas être antérieure de plus de huit jours francs ni moins de deux jours francs à la date du scrutin".

Cela laisse des possibilités importantes mais il faut savoir qu'il est bon de déposer les listes au plus tôt. En effet, on ne peut se permettre d'avoir jusque deux jours avant le scrutin, encore des candidats à trouver.

Il faut savoir que l'on peut déposer des listes incomplètes (mais cela est à éviter), avec au moins la moitié des candidats. (pour neuf postes à pourvoir, il faut en déposer au moins cinq).

Les étudiants étrangers sont éligibles. Il est important de faire appel à eux et de leur proposer des places éligibles, de gagner le soutien à nos listes de leurs organisations.

L'intitulé des listes que l'on présente doit être exact:

liste "Solidarité-Etudiante" présentée par l'UNEF.

Il faut se renseigner sur les pièces à fournir lors du dépôt des candidatures.

Dans bien des cas, les actes de candidatures sont édités par la fac et eux seuls sont valables. Ailleurs, il nous appartient de les imprimer. Chaque acte doit être accompagné de la photocopie de la carte d'étudiant. L'intitulé exact de la liste doit figurer sur l'acte.

### 4°) La campagne électorale:

Normalement les universités sont tenues d'aider les associations d'étudiants au tirage de matériel (profession de foi le plus souvent et leur envoi postal à tous les électeurs).

L'université doit tirer, dans des délais convenables, une affiche administrative convoquant les électeurs. Il faut en gagner une autre insistant sur la participation au vote.

Le jour du vote, la diffusion de propagande, les interventions ne sont pas interdites. Sauf dans les bureaux de vote. Lorsque les urnes sont placées dans un hall, le bureau de vote est défini comme étant un cercle de cinq mètres de rayon autour de l'urne.

Veiller à la mise en place d'une commission de contrôle électoral qui veillera au bon déroulement de la campagne et du scrutin.

### 5°) Le vote par procuration:

Voir les modalités, article 17 du décret du 19-01-85.

Il faut se préoccuper des procurations comme d'un important sujet. En effet, souvent certains copains ne peuvent être présents les jours de scrutin.

Par ailleurs, les troisièmes cycles, les salariés, les prépas ont souvent des

difficultés à se déplacer les jours donnés. (Voir ci-joint un modèle de procuration).

#### 6°) Professions de foi:

Elles sont souvent à déposer bien avant les listes pour en permettre l'envoi postal.

Y faire clairement apparaître l'intitulé de la liste et nom de la tête de liste (et pourquoi pas sa photo!).

#### 7°) Composition des listes:

Pour les trois conseils d'université, il est souhaitable de faire apparaître sur les listes, en face des noms de chaque candidat, leur UFR d'origine.

Il faut également faire préciser que les candidats d'un conseil d'université sur une liste, ne peuvent tous appartenir à une seule UFR. Cela évitera (et c'est juste), de permettre à une association indépendante ou à une corporation n'existant que dans une seule UFR de pouvoir prétendre être représentée aux conseils d'universités.



#### ✱ TROUVER LES CANDIDATS.

Pour qu'il y ait élections, il faut d'abord qu'il y ait des candidats; mais il ne faut pas confondre être candidat et être élu. Ceci peut paraître simpliste comme raisonnement mais c'est une réalité qu'il paraît bon, de rappeler d'emblée.

Les étudiants, les associations UNEF, ont besoin d'élus pour se faire entendre dans les conseils, pour soumettre des propositions, pour avancer dans le sens d'une meilleure formation pour tous; mais avant tout, préoccupons nous de trouver ces candidats dont les étudiants ont besoin.

#### QUI SONT LES CANDIDATS ?

- \* les responsables de l'association
- \* les adhérents de l'association
- \* les délégués de T.D.
- \* les étudiants de l'amphi

A priori, tout le monde est un candidat potentiel !

Il faut donc voir de quelle liste nous avons besoin et ensuite proposer à tous d'être candidat  
SOLIDARITÉ ETUDIANTE

#### LA LISTE "SOLIDARITÉ ETUDIANTE"

Une bonne liste est une liste représentative. Il faut donc veiller à ce que cette liste comprenne différents UER, différents cycles, des hommes et des femmes, différentes nationalités. Il est important que la place de ces différentes catégories soit en relation avec la proportion d'étudiants concernés.

S'il y a 10 % d'étudiants étrangers inscrits, il ne faut pas qu'il y en ait 50 % sur la liste.

Si la fac comprend :

5 000 étudiants de sciences,	2000
en lettres sciences humaines,	3000
en médecine,	3000
en droit sciences éco AES,	1 500
en EPS,	500
en archi,	

notre liste (15) doit être composée de

4 étudiants de sciences et non 1	
2 " de LSH	6
3 " de droit	3
3 " de médecine	0
2 " de EPS	2
1 " d'Archi	3

Une fois que l'on a vu la liste qu'il nous faut, cherchons les candidats.

Nous avons tout intérêt à le faire de manière très publique. Proposer dans un amphi d'être candidat Solidarité Etudiante c'est beaucoup plus bénéfique que de les trouver dans le fichier d'orga, pendu au téléphone. En effet, ainsi on a des candidats qui en veulent, des étudiants que l'on a trouvés dans leur amphi, qui sont connus, et nous apparaissent comme une organisation qui n'a pas peur de se faire déborder par qui que ce soit.

Quelle meilleure exemple de démocratie que de permettre à tout étudiant d'être candidat Solidarité Etudiante ?

Procéder de cette manière, dans les amphis et les T.D. nécessite de posséder tous les emplois du temps pour n'en laisser aucun de côté. Ceci permet de commencer la campagne par le bon bout, c'est à dire par la nécessité de s'exprimer et d'avoir des représentants. Proposons à chaque copain de poser telle qu'elle la question dans son amphi, son T.D. : que chacun se sente investi de la responsabilité de trouver les meilleurs candidats; c'est de cette manière que l'on commence à gagner des voix, avant même d'avoir des candidats !





Et si l'on a trop de candidats ?  
Et alors; il vaut mieux en avoir trop que pas assez. Ceux qui ne pourront pas être candidat deviendront délégués de leur amphi ou (et) adhérents de l'UNEF.

### LES ELUS SORTANTS

Ils sont l'exemple même de notre efficacité; dans la mesure du possible, il est bien qu'ils soient reconduits.

Un élu sortant est un bon candidat.

### LA TETE DE LISTE

La tête de liste est une place à part. En effet, qu'on le veuille ou non, elle constitue une vitrine de la liste et de l'UNEF. Il faut donc faire attention à qui mène la liste. Le mieux est que ce soit décidé en Assemblée Générale des candidats avec l'accord du bureau d'AGE. Cependant la tête de liste doit être quelqu'un de connu, capable de rallier sur son nom un maximum de suffrage, et relativement disponible pour se faire connaître dans tous les amphis. Mais attention, la tête de liste ne mène pas la campagne seul. Les élections, c'est l'affaire de toute l'association, de tous les adhérents, de tous les candidats.

### L'INTITULE DES LISTES

Il faut tenir compte de deux paramètres, le nom de la liste et la comptabilisation au niveau national des voix. En clair, cela veut dire que toutes les listes doivent être intitulées "SOLIDARITE ETUDIANTE" soutenue (ou présentée) par l'A.G.E. (ou U.G.E.) U.N.E.F.

SOLIDARITE ETUDIANTE : signifie pour les étudiants que nos listes sont ouvertes à des non syndiqués (c'est important !)

UNEF : est l'intitulé qui permet à nos listes d'être recensées unef au niveau national par le ministère.

Une liste où il manque l'un ou l'autre des termes est perdue pour l'UNEF.

Une liste Solidarité étudiante ou une liste UNEF seront comptabilisées **INDEPENDANTS**.

### LE SOUTIEN DE LISTE

Très souvent des associations d'étudiants étrangers acceptent de soutenir et d'appeler à voter S.E. N'hésitons pas à leur proposer une fois encore ainsi qu'à des associations indépendantes honnêtes.

Il faut dans ce cas que ce soit mentionné sur la propa et sur le bulletin de vote.

Organisations qui peuvent être contactées :

MAROC : UNEM  
TUNISIE : UGET  
SENEGAL : AESF  
LIBAN : UGELF



### ☆ PROFESSION DE FOI ET PLATEFORME

La profession de foi et la plateforme sont deux choses bien différentes.

Profession de foi signifie plus ou moins déclaration d'intentions, alors que la Plateforme plus ou moins Programme.

#### La profession de foi:

Elle doit être courte (un recto verso maximum) et concise. Son but doit être de faire comprendre l'utilité des conseils et l'importance du vote. Le fait de voter Solidarité Etudiante doit être amené comme quelque chose de naturel dans tout le texte; l'erreur étant de le séparer du reste.

Il faut gagner de la part de la fac que les professions de foi soient envoyées par la poste. Les étudiants auront ainsi la profession de foi à domicile et pourront la lire chez eux, au calme. Ceci nous amène à réfléchir différemment au style d'écriture qui doit différer d'un tract distribué en amphi. Nous avons affaire à des étudiants qui ont le temps de lire et de réfléchir à ce que nous y avons écrit.



Nous pouvons aborder les sujets suivants:

- \* Nouveauté du vote et modalité
- \* Compétence des conseils
- \* Place des étudiants dans les décisions
- \* Danger de l'absence des étudiants
- \* Importance du vote et de la participation
- \* Quelques acquis des élus sortants
- \* La signification du vote Solidarité Etudiante
- \* Le nom de la tête de liste

Nous devons accorder une grande importance à la maquette. Une profession de foi propre, aérée, avec l'important en gras, ... a plus de chance d'être assimilée qu'un pavé noir et serré.

### Le programme:

Dans le programme, la façon dont il est élaboré est aussi importante que son contenu. En effet, gagner au vote Solidarité Etudiante se fait au cours de toutes les étapes, y compris et même surtout, en élaborant le programme.

En faisant le programme de la liste Solidarité Etudiante, nous devons avoir le souci de faire participer un maximum d'étudiants (Un étudiant qui a fait le programme de la liste Solidarité Etudiante, pour qui votera-t-il?, sinon pour la liste UNEF Solidarité Etudiante!) Nous ne devons donc pas hésiter à multiplier les formes d'intervention pour faire participer le plus d'étudiants possible.

Les questionnaires et cahiers de revendications, dépouillons les publiquement dans un hall!

Les débats en TD ou en amphi, aidons chaque candidat, chaque adhérent à en organiser!

Les assemblées de délégués, faisons en partout!

Toutes les formes peuvent être prises du moment que notre souci est d'élargir notre intervention et de permettre aux étudiants de s'exprimer sur leurs conditions de vie et d'études en agissant, élaborant la plateforme de l'amphi pour les élections universitaires.

Un étudiant qui participe à l'élaboration de la plateforme, qui s'exprime, c'est un étudiant qui a compris l'utilité d'avoir des représentants, des élus Solidarité Etudiante et qui ne se pose plus la question de "pour qui, pour quoi vais-je voter?".

Pour faire cette plateforme, dressons un planning de tous les amphis, de tous les TD où il faut intervenir et voyons chaque candidat, chaque adhérent pour déterminer la façon dont nous intervenons dans son UFR, son année, son TD.

☆ ★ ☆

### LA "CAMPAGNE" DES ELECTIONS:

Elle a d'abord comme but de montrer l'utilité que peut avoir le vote et donc elle doit s'adresser à tous les étudiants de l'UFR pour les inciter à participer.

A chaque association avec les étudiants de son UFR de déterminer la plateforme de l'UFR, de désigner ses candidats.

C'est la première étape de la campagne électorale. Dans sa deuxième phase, comme nous le disions ci-dessus, il faut vraiment arriver à sensibiliser chacun.

Il est vrai que si déjà la plateforme, les candidats "Solidarité Etudiante" sont décidés et désignés par l'amphi, cela enlèvera beaucoup de préjugés à ceux qui pensent que les élections universitaires ça ne concerne que les organisations!!!

Donc: \* Faire connaître les candidats "Solidarité Etudiante",  
\* Montrer l'importance du vote.

Pour autant et c'est bien évident, l'activité de l'association ne doit pas se ralentir sur tous les autres points. (aide sociale, entraide, actions revendicatives, débats...)

Il faut donc arriver à tout concilier.

Ici nous ne donnerons que quelques grands axes, basés sur l'expérience collective des années passées, et qui sont bien sûr à adapter en fonction de la structure de ton UFR.

#### 1°) Le matériel pour la campagne:

On ne peut compter que sur nous pour faire connaître aussi bien la date des élections que les modalités du vote:

- Le lieu
- Les heures d'ouverture des bureaux
- Le fait que l'on vote avec sa carte d'étudiant
- Les procurations

Donc, il faut prévoir du matériel en conséquence:

- Des badges à coller partout, à vendre dans l'amphi
- Des tracts, journeaux faisant connaître la plateforme, les candidats, les acquis, l'activité de l'association
- Une affiche de l'association avec la photo du ou des candidats pour qu'aucune confusion ne soit possible le jour du vote

A l'échelle d'une université, la campagne nécessite beaucoup de matériel.

Il est nécessaire de planifier et de prévoir la sortie de ce matériel. D'une part pour donner du rythme et du souffle à la campagne, d'autre part pour régler positivement les problèmes de tirage que l'on peut rencontrer.

Il existe un "minimum" de propagande à adapter selon les facs:

- Un tract informant sur la tenue des élections et expliquant ce que cela signifie.
- Un tract à la recherche de candidats
- Une profession de foi
- Un tract ou quatre pages exposant les problèmes, les propositions des candidats (plateforme)
- Un tract du "jour du vote"
- Une affiche

Le bureau national éditera un quatre pages national reprenant en gros les thèmes des deux premiers tracts.

## 2°) Les TD, les UV:

C'est un lieu privilégié de débats, sans que pour autant cela nous empêche d'intervenir en amphi.

### \* Les délégués de TD:

S'ils n'ont pas encore été élus, la distribution du questionnaire peut en être l'occasion.

Ainsi, il y aura dans chaque TD un copain qui se chargera de faire connaître les élections, d'organiser des débats dans le TD avec le ou les candidats.

### \* Les tables dans le hall de l'UFR:

C'est une façon, en le faisant régulièrement, d'avoir un point de rencontre avec tous les étudiants de l'UFR. Il ne faut pas non plus négliger:

- Les bibliothèques
- Les salles de travail
- Les TD de salariés
- Les TD du samedi...

Il faudrait aussi prévoir une coordination des associations de la fac pour organiser des initiatives.

Il peut donc être envisagé:

- Des tracts à distribuer au restau-U
- Des porte à porte en citésU...

Dans le même ordre d'idées, cette coordination peut être utile pour donner un coup de main aux copains dans les UFR où les associations ne fonctionnent pas trop, pour les aider, par exemple, à trouver des candidats.

## 3°) Les appels à voter:

Il s'agit de s'adresser à chaque étudiant pour lui parler des élections, de nos propositions, lui demander de voter "Solidarité Etudiante" et de lui faire signer l'appel à voter.

C'est un petit texte qui reprend les deux ou trois points importants de la plateforme et qui finit par un appel à voter pour les candidats de l'association.

Les intérêts d'une telle démarche sont multiples:

- S'adresser à chaque étudiant individuellement et donc discuter à fond avec chacun.
- Il est possible d'utiliser ces appels comme des pétitions pour un prochain conseil
- On peut, avec cette démarche, demander un soutien financier à chacun si l'association a un badge, le vendre.



# N

## ★ LES JOURS DU VOTE

Pendant la campagne comme les jours du vote, il faut faire des élections un évènement. En effet, si seule l'administration était chargée de la publicité, bon nombre d'étudiants passeraient à côté de l'évènement sans s'en apercevoir.

Il nous faut donc voir plus particulièrement l'organisation des jours du vote avec un objectif : que l'association ait les moyens de toucher chaque étudiant pendant ces jours-là :

### 1) - J -14 à J-7.

Derrière ces vocables barbares, se cache une réalité toute simple. Pour voir un peu, le nombre d'étudiants qui passeront les jours de vote le nombre de copains nécessaires pour à la fois tenir les urnes et discuter avec les étudiants, ça vaut le coup de faire des répétitions.

Par exemple, les élections ont lieu le 14 dec, on fait tout comme si c'était les élections le 7 dec ou le 30 nov.

### 2) L'ORGANISATION LE JOUR DU VOTE

Il y a plusieurs choses à voir :

Le nombre de copains disponibles. Le mieux est de faire une réunion de l'association la veille des élections pour se répartir les différentes tâches /

- La tenue des urnes, il faut absolument qu'il y ait quelqu'un de l'ouverture du scrutin à la fermeture
- contacter tous les amphis, tous les tds, aller dans toutes les salles où sont les étudiants (biblio, foyer, ...)
- présence à l'entrée de l'UER

Le plus simple est évidemment qu'au fur et à mesure les délégués de TD fassent voter leur TD.

Il faudra voir là aussi la répartition des procurations (2 par copain) Le mieux est de faire voter les copains en dernier au cas où on ait de nouvelles procurations.

- la présence au resto U le midi

Les responsables d'AGE ou d'association doivent pouvoir compter sur 1 grand nombre de copains disponibles le jour du vote. Cela s'organise avec rigueur, tranche horaire par tranche horaire, UER par UER.

Il faut préparer une liste de copains, les voir 1 par 1, les réunir la veille du scrutin.

Cela demande qu'il y ait un camarade, le secrétaire à l'orga, qui s'en occupe plus particulièrement.

### LE MATERIEL LE JOUR DU VOTE.

Traditionnellement, il est important d'avoir un tract "jour du vote" qui se contente de revenir sur l'essentiel.

Si les élections ont lieu sur plusieurs jours, ça vaut le coup de prévoir la possibilité de tirer des tracts au fur et à mesure des besoins. Dans ce cas aussi, il peut être important de refaire un porte à porte en cité U le soir du 1er jour.

### L'AFFICHAGE.

Il est évident que pour créer l'évènement, il faut l'afficher, en préparant aussi bien des banderoles à mettre à l'entrée de la fac, dans les lieux de passage, qu'en prenant la peine de mettre des affiches partout et pourquoi pas des affichettes sur chaque porte de cours.

Suivant la fac, il peut être utile d'avoir une sono qu'on fait circuler devant le R.U., à la cité U., ...

Et bien sur, après les élections on fête les résultats !



Conclusion

Dans les élections universitaires ce qui compte avant toute chose c'est le débat de fond mené avec les étudiants dans toute la période qui précède le vote.

Cependant, la masse d'étudiants à voir, la difficulté à obtenir une participation importante, la présence le jour du scrutin d'éléments extérieurs en grand nombre au compte d'autres organisations font que le jour du vote est très important.

Sur 24 ou 48h on y joue une élévation sensible de la participation et du nombre de voix Solidarité Etudiante.

Le scrutin est donc un souci permanent à avoir.

Il demande un véritable travail de direction avec planning,...



★ LES MOYENS DE LA CAMPAGNE

Des élections universitaires, cela coûte cher, et donc par conséquent cela doit être prévu dans le budget des A.G.E. et du Bureau National.

Faire connaître nos candidats, le bilan de nos élus, par voie d'affiches, par tracts, est tout autant nécessaire que de bien se faire connaître par une activité quotidienne dans les amphis.

C'est notre présence sur le terrain, tous les jours, avec les moyens DONT NOUS NOUS DOTONS, qui nous fera augmenter la participation étudiante, augmenter le vote Solidarité Etudiante.

Dès à présent, il nous faut prévoir la propagande, l'information que nous allons diffuser, prévoir les moyens et les infrastructures que nous voulons utiliser. Dès à présent il nous faut rencontrer d'autres organisations syndicales telles que la CGT, la CFTD, la FEN, le SNES, le SNESup, le SNI, ... sur la base des enjeux de ces élections, de notre volonté commune de nous battre ensemble sur telle ou telle question. Rencontrons les pour déterminer quelles aides concrètes ils peuvent nous apporter : du tirage gratuit au tirage préférentiel, en passant par l'utilisation du matériel, etc ...

Dès à présent, il faut que le bureau d'AGE se réunisse pour déterminer nos besoins, pour tout mettre en oeuvre pour adapter nos moyens à nos besoins et non le contraire comme c'est trop souvent le cas.

Dès à présent, prévoir les Boums, les collectes, la tournée des cartes de membres honoraires, l'appel aux adhérents pour financer la campagne ; décider tout de suite les dates des initiatives : c'est donner à l'AGE les moyens de mieux développer sa bataille pour les élections.

Chaque direction d'AGE, de part son appartenance à l'Union Nationale des Etudiants de France, est responsable du financement de celle-ci ; des moyens qu'elle apporte à chaque AGE pour aborder dans de bonnes conditions les élections au niveau local, comme au niveau national.

Souvent, lors des suivies, les AGE nous demandent du matériel national, des affiches, des 4 pages, ... pour aborder les élections, et trop souvent ces mêmes AGE (qui ont théoriquement raison de vouloir du matériel, d'être exigeantes par rapport à celui-ci) répondent à la question des objectifs, des prélèvements automatiques, de leur participation au financement de l'Union Nationale, que ce n'est pas prioritaire, qu'elles vont régler leurs problèmes, ... qu'on verra plus tard, etc...

IL FAUT ROMPRE AVEC CETTE DEMARCHE

Nous n'acceptons pas de rentrer dans ce cercle vicieux du manque de moyens pour le bureau national, qui entraîne un manque de matériel (UNEF INFORM, courrier par secteur, affiches, dossiers,...) un manque d'aide pour les AGE dans leur développement (suivis, rencontre entre AGE,...)

Nous proposons que les AGE organisent des initiatives financières chaque semaine, pour leur propre développement et celui de l'Union Nationale (Boum, vente de petits pains, collectes en amphis, collectes avec les badges, .....)

Faisons de la question financière une question à part entière avec des initiatives propres, en veillant qu'à chaque initiative des sous soient collectés

Il n'y a pas de raison métaphysique qui explique que des AGE comme l'AGE Limoge ou UGE Saint Etienne envoient régulièrement de l'argent au B.N. (sur leurs Boum et leurs petits pains) et pas les autres AGE.

Dans le rapport à la conférence des Bureaux d'AGE la conclusion disait que la bonne santé financière locale et nationale dépend de vous. C'est par votre souci quotidien d'obtenir le financement du syndicat à tous les niveaux, des plans de travail que vous mettez en place que nous aurons plus de moyens pour AGIR et CONSTRUIRE LE SYNDICAT dont nous avons BESOIN.

**NOUS DEMANDONS A TOUS LES TRESORIERES DE TELEPHONER AU BUREAU NATIONAL  
les LUNDIS , MERCREDI matin et VENDREDI  
pour faire le point au niveau local et national de la trésorerie de l' UNEF  
ET des initiatives financières avec le trésorier administrateur**

☆ ⊕ ☆

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET AU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

LISTE "SOLIDARITE ETUDIANTE"  
PRESENTEE PAR L'ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DE NANTERRE UNEF

AGEN - UNEF

Les 27 et 28 novembre prochain auront lieu les élections au conseil d'administration et au conseil des études et de la vie universitaire. Les conseils s'occupent respectivement de la gestion administrative et financière et des problèmes d'ordre pédagogique ainsi que de la valorisation des activités culturelles et associatives sur le campus.

CES DEUX CONSEILS SONT LES INSTANCES DIRIGEANTES DE L'UNIVERSITE  
IL EST DONC IMPORTANT QUE TU PARTICIPES AU VOTE.

I. L'UNIVERSITE DES POINTS CONCRETS :

- SELECTION : Le pourcentage de sélection est de plus en plus important au niveau des deux premières années, parmi les étudiants ceux issus des classes modestes sont de moins en moins représentés à la Fac (baisse de 12 % à 8 % des enfants d'ouvriers de 1981 à 1985). Cette situation n'est pas le fruit du hasard... hausse considérable des droits d'inscription et de la sécurité sociale étudiante ces dernières années.
- MAUVAISES CONDITIONS D'ETUDES : Malgré les augmentations et contre toute attente, les conditions d'études se dégradent : T.D. surchargés ou les chaises sont détreppées rares, fiches de T.D. en peau de chagrin, et ce n'est pas quelques coups de pinceaux qui feront reculer la sélection sociale.
- DEBOUCHES INCERTAINS : Ces obstacles franchis, l'obtention d'un diplôme n'assure pas de débouchés professionnels certains. Il faut des cadres de haut niveau dans tous les domaines, afin d'y répondre l'Université doit s'ouvrir sur le monde professionnel.

CONTRE LA HAUSSE DES DROITS D'INSCRIPTION

L'AGEN UNEF est la seule organisation qui s'est opposée avec les étudiants à la hausse des droits d'inscription de 32 %, et ceci par une pétition qui a rassemblé près de 2000 signatures en une semaine, par des propositions concrètes pour financer autrement l'Université.

CONTRE LES CIRCULAIRES RACISTES

Au printemps dernier, l'AGEN UNEF a pris sa toute sa part dans la campagne nationale menée contre les circulaires discriminatoires à l'égard des étudiants étrangers.

PRESENTS DANS CHAQUE U.F.R.

Avec les associations d'UFR, les élus agissent : par exemple en droit, l'AGEN UNEF a été la seule organisation à refuser clairement dans les débats comme dans le vote la mise en place du système admissibilité - admission.

# R

## LES ELUS AGEN UNEF AU QUOTIDIEN

POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ETUDES ET DU CADRE DE VIE  
L'AGEN UNEF s'est battue pour l'amélioration des infrastructures de restauration sur le campus, contre la hausse du ticket de restau U en proposant des financements diversifiés. Elle a gagné la 4e chaine de Restau-U.

## POUR L'ENTRAIDE, LA CULTURE ETUDIANTE

L'AGEN UNEF a mis en place des structures d'entraide avec et pour les étudiants.

- Elle tire des photocopies de cours et annales d'examens, organise des groupes de révisions pour les disciplines à problèmes.
- Elle met à disposition à son local du bâtiment de droit (F 307) une coopérative gérée par les étudiants.
- Elle organise, avec l'association AGEN UNEF de Lettres, des sorties théâtrales à des prix étudiants.

## POUR LA SOLIDARITE INTERNATIONALE, CONTRE L'APARTHEID

Soirée Amérique latine, journées contre l'apartheid avec expos-concert-débat auxquels ont participé des centaines d'étudiants, L'AGEN UNEF a bien l'intention de continuer ces actions de sensibilisation.

## II. CHANGER L'UNIVERSITE

- POUR UNE BONNE APPLICATION DE LA REFORME : Ouvrir l'université sur l'extérieur, former les étudiants à un métier, lutter contre la sélection sociale, démocratiser l'université était les maîtres mots de la réforme.
- CONTRE LES RESTRICTIONS BUDGETAIRES : le regroupement d'anciennes U.E.R. au sein des nouvelles U.F.R. (SSA, SHC, etc..) offre des potentialités intéressantes, mais sans moyens suffisants sera-t-il possible de respecter les objectifs ?

La rigueur budgétaire rend la tâche difficile à ceux qui comme l'AGEN UNEF veulent transformer l'Université et éviter l'écueil de l'élitisme roi.

**LES 27 ET 28 NOVEMBRE VOTE POUR DES ELUS QUI TE DEFENDRONT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE.**

VOTE POUR : OBEY AMENT, licence de Psychologie  
ISABELLE REVERDY, licence de Lettres  
SELMA GHERAB, Maîtrise de Science éco  
MURIELLE HOUEIX 1ère année de L.E.A.  
MARC HAINICHE D.E.A. de Droit Social  
LAURENT COLLET 2ème année de Droit  
ALEXANDRE MOENNE LOCCOZ Doctorat de Géographie  
et beaucoup d'autres .....

NB. Si tu ne peux être présent les journées du vote, amène une procuration et ta carte d'étudiant au local de l'AGEN UNEF au bâtiment de Droit en F 307



QUESTIONNAIRE

Hostèle Paris 10.

Pourquoi ce questionnaire ? Il servira de référence aux élus AGEN UNEF pour poser les questions qui préoccupent les étudiants et faire des propositions. Leurs actions dans les différents conseils, constitués après les élections des 27 et 28 novembre prochain n'en seront que plus efficaces.

En quelle année es-tu ?

Dans quelle UFR ?

- La formation universitaire

- . Pour toi, le but premier de l'université devrait être :
  - dispenser une culture générale de qualité
  - assurer une bonne formation à un métier
  - les deux

. Selon toi, y en a-t-il un qui domine aujourd'hui ?  oui  non

Si oui, lequel et dans quelle mesure ?

- Contenu des cours

. Le contenu de ta formation correspond-il à ce que tu espérais ?  
 oui  non

. Considères-tu que ta formation est :

- trop pratique
- trop théorique
- ne correspond pas aux besoins du pays et du marché du travail

Peux-tu spécifier pour quels cours

. Regrettes-tu que certaines matières ne soient pas (ou pas assez) enseignées  oui  non

si oui, lesquelles ?

- Encadrement

. Pour assurer une formation de qualité, penses-tu que le taux d'encadrement (nombre d'étudiants par enseignant) est :

- très satisfaisant  satisfaisant  insuffisant
- très insuffisant

- Conditions d'études

. Assistes-tu à des TD de plus de 25 étudiants ?  oui  non

Si oui, dans quelles proportions ?      + de 30      + de 40      + de 50

- . Cela nuit-il au travail du groupe ?  oui  non
- . Le matériel indispensable au bon déroulement des cours et TD existe-il en quantité suffisante ?  oui  non

Si oui, il manque  mobilier  
 craie  
 micro  
 autre

- . Le suivi de certains cours est-il difficilement supportable ?  
 oui  non

Si oui, pour quelles raisons ?  surcharge  
 température  
 fumée

- . Penses-tu qu'il faut plus de photocopies ?  oui  non

Pourquoi ?

- . Selon toi, qui devrait prendre en charge le tirage des photocopies ?  
 l'UFR  les associations d'étudiants  le privé

- . Ces photocopies doivent être  payants  gratuits

- . Utilises-tu les installations de la bibliothèque  oui  non

Si oui, avec quelle fréquence ?

Si tu ne fréquentes pas la BU, pourquoi ?

- Aide sociale

- . Es-tu salarié ?  oui  non

Si oui, quels sont les obstacles que tu rencontres dans tes études ?

- . Es-tu boursier ?  oui  non

Si oui, le montant de ta bourse est-il suffisant ?

- . Vas-tu au restaurant universitaire ?  oui  non

Quelles sont tes propositions pour l'améliorer ?

- . Améliorer la situation de Nanterre nécessite des moyens nouveaux :

Faut-il augmenter : les droits d'inscriptions   
le budget de l'université   
la participation de la région   
la taxe professionnelle

AUTRES:

*modèle P10*

MOUVEMENT OU SYNDICAT: LISTE "SOLIDARITE ETUDIANTE" PRESENTEE PAR L'AGEN UNEF

I. ROLE DES ELUS ETUDIANTS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE:

=====

Les trois élus étudiants au conseil scientifique auront notamment pour tâche de contribuer aux orientations des politiques de recherche et d'enseignement. Ils seront consultés sur les demandes d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux, sur les projets de création ou de modification des diplômes d'établissement, sur les contrats de recherche qui seront proposés et les liaisons possibles entre enseignement et recherche.

II. TROISIEME CYCLES: CONSTATS ET PERSPECTIVES:

=====

La réforme des troisièmes cycles visait à dynamiser la recherche universitaire par la promotion de travaux plus concis, mais comportant une plus grande part de création personnelle. Pour atteindre ces objectifs, la préparation des diplômes devait avoir lieu au sein de groupes de formation doctorale et d'équipes de recherche; or ceci n'est le cas que pour très peu d'étudiants, les autres étant laissés à eux-même.

Par ailleurs, la récente campagne d'habilitation, dans ses objectifs de "cohérence autour des principaux axes de recherche des établissements (dixit M. Schwartzberg; "Le Monde" du 17/10/85), a abouti à la suppression de 228 diplômes de 3<sup>e</sup> cycle. D'autre part, J.J. Payan, Directeur des enseignements supérieurs déclare que "ceux qui ont accepté de diminuer leur nombre de diplômes (et donc de leurs diplômés) toucheront plus (lire "autant"), les autres se contenteront de moyens constants (lire "en baisse")".

L'avenir des diplômes de troisième cycle risque d'être difficile. L'AGEN UNEF refuse les deux solutions extrêmes: soit des formations de haute qualité doublée d'une sélection draconienne; soit des troisièmes cycles "parc à chômeurs". Le danger est que la combinaison des deux phénomènes peut fort bien se produire au détriment notamment des D.E.A. de sciences humaines et des petites Facs de province.

III. QUELQUES UNES DES PROPOSITIONS DES CANDIDATS "SOLIDARITE ETUDIANTE":

=====

② - Mener au sein du conseil une campagne de sensibilisation des enseignants chercheurs aux problèmes des étudiants de troisième cycle et donner la priorité à des formations qui soit à la fois de masse et de qualité.

③ - Développer les interactions avec l'extérieur, la région et les entreprises, tout en préservant l'indépendance de l'université et en revalorisant les sciences humaines. Dans ce sens, nous proposons la création de groupements d'intérêt public.

④ - Développer la coopération internationale par le jumelage d'universités, la rendre plus efficace en partant des besoins des populations du tiers monde et en assurant une meilleure diffusion des travaux et recherches effectués.

① - Réduire par l'augmentation des allocations de recherche la sélection sociale au niveau des troisièmes cycles. et dynamiser la recherche.

(dans l'ordre SVP 1, 2, 3, 4)

les Sources de Ministère de la Recherche, les Sources de DEA

⑤ Améliorer le statut de l'étudiant chercheur

IV. LES CANDIDATS "SOLIDARITE ETUDIANTE" FORMES, INFORMÉS ET RESPONSABLES:

Par leur appartenance à la première organisation étudiante française, les élus "solidarité étudiante" peuvent intervenir à tous les niveaux de prise de décision et ce en collaboration étroite avec d'autres organisations (enseignants, personnel, étudiants étrangers) depuis l'U.E.R. jusqu'au ministère.

En espérant t'avoir convaincu, les candidats "solidarité étudiante",

Alexandre MOENNE LOCCOZ, Marc HAINIGUE, Gilles GUYON.

N.B.: Si tu ne peux pas te présenter aux urnes, apporte une procuration et ta carte d'étudiant au local de l'AGEN UNEF, bâtiment F, salle 307, merci.



Modèle de procuration

Je soussigné(e)

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

déclare donner procuration à :

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

pour voter en mes lieu et place pour l'élection des  
représentants étudiants au Conseil de l'UER de .....

Collège .....

les (date des élections)

Fait à, .....

le .....

Signature.....

Joindre la carte d'étudiant.

IV. LES CANDIDATS "SOLIDARITE ETUDIANTE" FORMES, INFORMES ET RESPONSABLES:

Par leur appartenance à la première organisation étudiante française, les élus "solidarité étudiante" peuvent intervenir à tous les niveaux de prise de décision et ce en collaboration étroite avec d'autres organisations (enseignants, personnel, étudiants étrangers) depuis l'U.S.R. jusqu'au ministère. En espérant t'avoir convaincu, les candidats "solidarité étudiante",

Alexandre MOENNE LOCCOZ, Marc HAINIGUE, Gilles GUYON.

N.B.: Si tu ne peux pas te présenter aux urnes, apporte une procuration et ta carte d'étudiant au local de l'AGEN LINEF, bâtiment F, salle 307, merci.



Modèle de procuration

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Nom ..... Prénoms .....

Adresse .....  
délègue donner procuration à :  
Nom ..... Prénoms .....

Adresse .....  
pour voter en ma place pour l'élection des  
représentants étudiants au Conseil de l'UZE de .....

Collège ..... les (date des élections)

FAIT à, .....  
Je .....  
Signature.....

Joindre la carte d'étudiant.



PARCE-QUE TU ES RESIDENT EN CITE-U, LE CONSEIL DE RESIDENCE  
C A T E C O N C E R N E ! !

TU ES RESIDENT : DES DIFFICULTÉS !

- Tu as une chambre en Cité-U parce-que tu es boursier ou que tu habite loin de ta fac ; ou tout simplement parce-que tes moyens ne te permettent pas de te loger en ville. Quoi qu'il en soit, tu as pu constater que la vie en Cité-U n'est pas facile !
- Le cadre est souvent dégradé, le chauffage fonctionne mal, le personnel est en nombre insuffisant ;
- L'administration pratique parfois un véritable flicage ou interdit l'utilisation de certains appareils dans les chambres ;
- L'anonymat des bâtiments uniformes favorise l'isolement et le repli sur soi. L'animation est insuffisante ;
- Après les frais d'inscription et les premiers loyers, on n'arrive pas toujours à joindre les deux bouts.

Bon nombre de ces difficultés nous les vivons quotidiennement.

MAIS, LE CONSEIL DE RESIDENCE, POUR QUOI FAIRE ?

Le Conseil de Résidence, composé paritairement d'élus étudiants et de membres de l'administration, donne tout avis et fait toute proposition sur les problèmes posés par la vie en résidence.

Avec des élus efficaces, en Conseil de Résidence on peut gagner des améliorations notables de nos conditions de vie et d'études :

- le téléphone à tous les étages ;
- des cuisinettes équipées de plaques chauffantes ;
- la repeinte des couloirs et des chambres ;
- l'installation de cabines téléphoniques supplémentaires ;
- des rallonges budgétaires pour les activités culturelles ;
- la mise en place de buanderies avec machines à laver ;
- un arrêt de bus près de la cité ;
- la construction de locaux culturels ;
- l'achat de matériel de sport ;
- l'ouverture d'un foyer ;
- etc....

Certaines de ces revendications sont aujourd'hui des acquis dans quelques résidences où les élus sont intervenus avec l'appui de l'association de tous les résidents : L'ASSOCIATION-PROF.

# X

## ➔ POURQUOI DES CANDIDATS DE L'ASSOCIATION-FRUF ?

Parce-que tu vas passer au moins une année dans la résidence. Il s'agit donc d'élire des délégués utiles, efficaces et solidaires de tous les résidents. Des délégués qui t'informent, qui sont présents dans les conseils pour défendre toutes les propositions des résidents.

Avec l'Association-FRUF, les délégués ont un poids important face à l'administration et chaque résident se donne les moyens d'intervenir sur tous les problèmes qu'il rencontre.

Avec les candidats de la liste soutenue par ton Association-FRUF, tu ne signes pas un chèque en blanc : TON AVIS COMPTE ! Tu te donnes le moyen d'être écouté.

## ➔ TOI AUSSI, TU PEUX ETRE CANDIDAT !

Solidaires, être informés, se défendre, s'entraider, animer la Cité. Voilà les objectifs communs à tous les candidats de la liste "Solidarité Etudiante" soutenue par ton Association-FRUF.

Parce-que tu es résident et tu souhaites agir pour mieux vivre et étudier, tu peux être candidat pour la solidarité étudiante.

Retournes le bulletin ci-dessous à ton Association-FRUF ou fais le parvenir à l'adresse suivante : FRUF D7 R.U.A 92160 ANTONY.



-----  
Je soussigné (1).....  
N° de Ch..... Cité-U.....  
titulaire de la Carte du CROUS N°.....(2)  
déclare être candidat aux élections du Conseil de Résidence  
qui auront lieu le ....., sur la liste :  
" SOLIDARITE ETUDIANTE " soutenue par l' A..... - FRUF.

A ..... Le .....  
Signature,

(1) Nom et Prénom

(2) Actuellement, pour être candidat, le CROUS exige que l'on soit en possession de sa carte. La FRUF demande que cette restriction soit supprimée et que seule la qualité de résident soit requise pour être candidat et pour voter.